

Règlement graphique n°2
Zonage

LE LOREUR

Reçu le 20 mai 2016
Arrêté le 20 mai 2016
Enquête publique
Approuvé le
N° du Proc. de 67M

Signature

Plaque n°



1. ZONES
- Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
- Hnt ou alignement d'aires à protéger (L.151-23 CU)
- Cours d'eau (L. 151-23 CU)
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger
- Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide